

Les travailleurs sociaux de la Caf de la Manche



Caf
de la Manche



Vous avez un ou des enfants à charge de moins de 20 ans, né(s) ou à naître :



Vous êtes en projet de séparation



Vous vous séparez de votre conjoint



Vous avez perdu un enfant ou un conjoint



Vous avez un impayé de loyer auprès d'un propriétaire privé



Vous êtes seul(e), entre 18-35 ans, ne percevez pas le RSA et vous attendez un enfant



Le professionnel de la Caf peut également apporter son soutien au parent qui n'a pas la résidence principale de son ou ses enfants, suite une séparation.



Un travailleur social vous accompagne pour :



Proposer un temps d'écoute, d'échanges et vous permettent de vous exprimer sur votre séparation, votre nouvelle situation familiale, vos ressentis, vos questionnements.



Vous informer sur vos droits et vous faciliter l'accès aux démarches et aux aides.



Vous accompagner autour de votre nouvelle organisation familiale : budget, logement, résidence des enfants, démarches juridiques ...



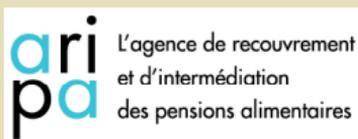
Vous orienter vers les services de proximité.



**A vos côtés,
à votre écoute.**

Des travailleurs sociaux, implantés sur le territoire, informent, conseillent, et orientent les familles.

Le rôle de la Cafc'est aussi d'accompagner les familles, n'hésitez pas à consulter les sites officiels :



www.pension-alimentaire.caf.fr

The logo for monenfant.fr consists of the text 'monenfant.fr' in a white, lowercase, sans-serif font, set against a solid blue rectangular background. A small teal circle is positioned behind the 'f' in 'enfant'.

www.monenfant.fr



www.reseau-parental50.net

Comment prendre Rdv avec un travailleur social à côté de chez vous ?

*Rendez-vous
sur nos pages
locales «Contacter
ma Caf»*



Caisse d'allocations familiales de la Manche
63, Boulevard Amiral Gauchet
50306 Avranches Cedex

Pour retrouver les coordonnées d'un travailleur social selon votre commune de résidence :



Envoyer un mail

ts-nord@caf50.caf.fr

ts-centre@caf50.caf.fr

ts-sud@caf50.caf.fr